

Communauté de communes

Touraine Val de Vienne

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

POUZAY

Plan de zonage communal

1:7 000

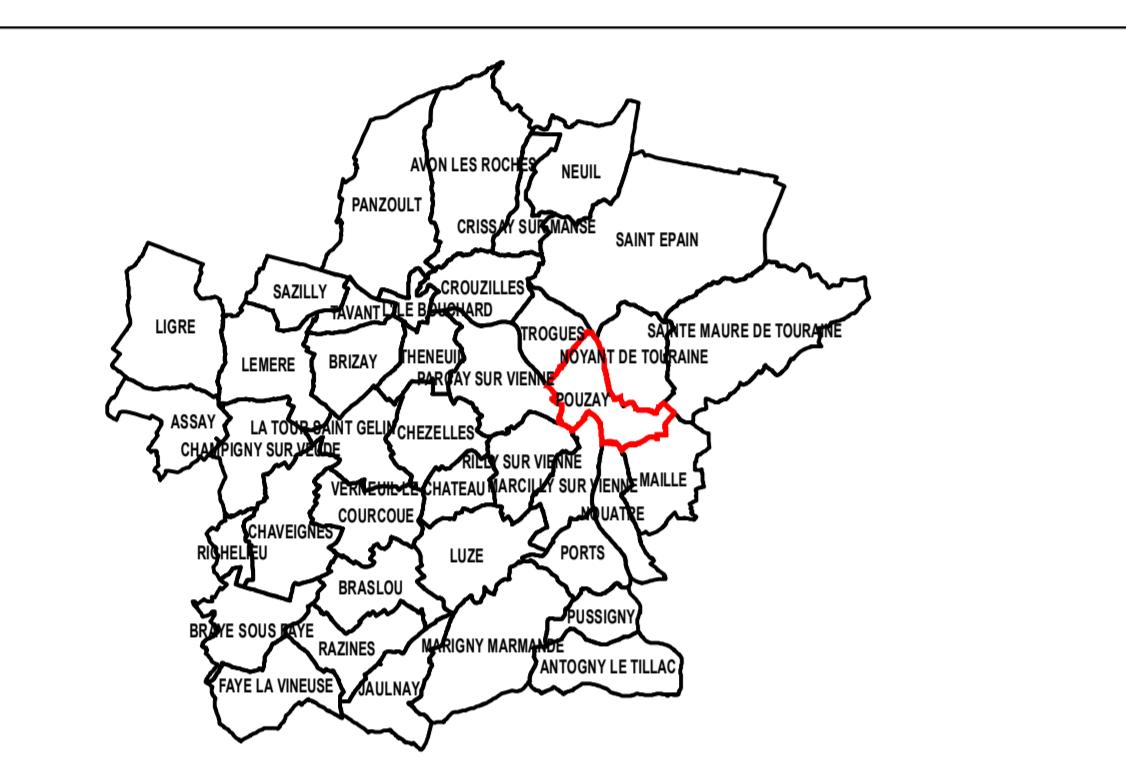
Vu pour être annexé à la délibération du 27/01/2020 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Fait à Panzoult,
Le président,

Christian PIMBERT
Président de la CCTVV
Communauté de Communes
Touraine Val de Vienne
41120 POUZAY
Fait à Panzoult,
Le président,

ARRÊTE LE : 28/05/2019
APPROUVE LE : 27/01/2020

 auddice urbanisme
auddice.com
Hauts-de-France (Département) Seine-Maritime (Département) Grand-Est
ZAC du Chevallier 186 Boulevard François Ier Espace Sabine-Croix
35280 Rennes-les-Bains 160 Boulevard François Ier Espace Sabine-Croix
Tél. 02 35 46 50 08 Tél. 03 88 35 05 01
Secteur Normandie-Artois 300 rue Clemence Ader - Bât. 1 31000 Châlons-en-Champagne
Pays d'Ouche 299 rue Le Long Buisson Tél. 03 88 35 05 01
Rue des Petites Granges Tél. 03 88 35 05 01
Tél. 03 88 35 05 01



Légende

- Zone soumise à un risque de mouvement de terrain
- Atlas des zones inondables de la Veule et du Mâle
- Zone Humide recensée au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- PPRI du Val de Vienne - Zones d'expansion des cours, inconstructibles sauf exceptions
- PPRI du Val de Vienne - Zones N inondables urbanisées, constructibles sous conditions
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- ★ Élément de patrimoine ponctuel à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- ★ Élément paysager ponctuel à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine linéaire à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (mur)
- Élément paysager linéaire à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Linière commercial identifiée au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- - - Bande de 75 mètres de part et d'autre de la RD réglementée au titre de l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme
- Canalisation de transport de gaz
- Élément de patrimoine superficie protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élement écologique superficie protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Secteur soumis à une Orientation d'aménagement et de Programmation au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

PSMV : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

- UA : Zone de bâti ancien
- UAI : Zone de bâti ancien inondable
- UAI : Zone urbaine ancienne de jardins privés
- UB : Zone de bâti récent
- UB : Zone de bâti de jardins privés
- UE : Zone urbaine à vocation équipementiel et/ou de loisirs
- UE : Zone urbaine à vocation économique (industrielle, artisanale ou commerciale)
- UZ : Zone urbaine d'activités communautaire
- UZc : Zone urbaine à vocation économique principalement commerciale
- Um : Zone urbaine militaire

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale équipement

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

1AUm : Zone à urbaniser à vocation modérée

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale économie

2AU : Zone à urbaniser sur le long terme à vocation principale habitat

2AUz : Zone à urbaniser sur le long terme à vocation principale économie

A : Zone agricole

Aa : Secteur agricole comprenant une aire d'autoroute

Ag : Secteur agricole impacté par une grande infrastructure de transport

Agr : Secteur agricole comprenant une petite passerelle

Ah : Secteur agricole comprenant un ensemble bâti à considérer

Aep : Secteur agricole comprenant un équipement public

Ap : Secteur agricole protégé

Ar : Secteur agricole comprenant de l'habitat troglodyte

Az : Secteur agricole comprenant une activité économique isolée

N : Zone naturelle

Nep : Secteur naturel comprenant un équipement public

Ns : Secteur naturel comprenant une station d'épuration

Nl : Secteur naturel comprenant des équipements de loisirs et/ou touristique

Nac : Secteur naturel propice aux installations d'énergies renouvelables

Ntr : Secteur naturel comprenant de l'habitat troglodyte

Nj : Secteur naturel comprenant des jardins privés

Nm : Secteur naturel militaire

Nc : Secteur naturel permettant l'exploitation des carrières

Nz : Secteur naturel comprenant une activité économique isolée

